

# A Beauvais, Maisons-Laffitte ou Montgeron, même l'opposition est payée

■ Pas de jaloux ! A **Beauvais**, la ville-préfecture de l'Oise (55 000 habitants) dirigée par la maire UMP Caroline Cayeux depuis 2001, tous les élus municipaux, de la majorité comme de l'opposition, perçoivent une indemnité. Même si, évidemment, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Ainsi, les 9 élus municipaux d'opposition (six de gauche et trois du Front national) touchent 204 € net mensuels, les 22 conseillers municipaux avec délégation, 477 €, les 13 adjoints au maire, 1 319 €, et la maire, 2 715 €. « Même s'ils ne sont pas en responsabilité, les élus d'opposition doivent eux aussi faire face à des frais », rappelle-t-on au cabinet de la maire. « Il est donc logique qu'ils perçoivent également une indemnité. Nous considérons que c'est une question de respect de la fonction d'élu. »

Le maire a fait le choix, au nom de la « nécessaire solidarité avec toutes celles et ceux qui subissent les effets cruels de la crise », de baisser de 36,7 % sa propre indemnité. Caroline Cayeux a dans le même temps confié une délégation à l'ensemble des élus de son groupe, et donc l'indemnité qui va avec. Ce qui fait dire à Thibaud Viguier, chef de file de l'opposition de gauche : « Avec la généralisation des délégations, et des indemnités allant avec, accordées à l'ensemble

des 36 élus du maire, la majorité se partage plus de 94 % de l'enveloppe indemnitaire. » Fondateur d'une association défendant les droits des opposants, le nouveau maire (UMP) de **Montgeron (Essonne)**, François Durovray, a fait voter une indemnité de 80 € net mensuels pour les conseillers d'opposition. Les deux élus du groupe Une alternative pour Montgeron, présidé par l'UDI Patrice Cros, ont immédiatement fait savoir qu'ils verseraient l'intégralité de leurs indemnités à des associations de la ville.

A **Maisons-Laffitte (Yvelines)**, le député-maire (UMP), Jacques Myard, a diminué de 30 % ses indemnités pour payer... les huit conseillers municipaux d'opposition. Ceux-ci toucheront désormais 50,18 € par mois « en compensation de leurs frais » car, comme les adjoints et conseillers délégués, ils « passent des coups de fil, se déplacent pour assister aux commissions ».

A **Trappes (Yvelines)**, autre cas de figure. Le maire (PS) Guy Malandain a choisi une meilleure répartition de la masse des indemnités réservées aux élus. « Celle-ci est toujours de 24 000 € par mois, j'ai donc baissé mon pourcentage de 90 à 70 % afin de donner un peu plus aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués. »

**CORINNE FOURCIN AVEC L.D. ET L.M.**